

Votre commune s'organise.
Et vous ?



EPTB AUDE
smmar
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

DICRI m

DOCUMENT
À CONSERVER

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES **RISQUES MAJEURS**

Commune de **Monze**
2024



L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune. En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Christian CAVERIVIÈRE
Maire de Monze

SOMMAIRE



3 Comment suis-je alerté ?



4 Le risque inondation



6 Le risque feu de forêt



7 Le risque mouvement de terrain



8 Les risques climatiques



9 Le risque sanitaire



10 Notes



11 Consignes inondation



12 Sites internet
Contacts utiles

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :



APPLICATION MOBILE PANNEAUPOCKET



Vous recevez en temps réel sur votre téléphone des notifications dès que la Mairie publie une nouvelle information vous concernant.

Télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play.



RADIO



PORTE-A-PORTE



APPEL TELEPHONIQUE

COMMENT M'INFORMER ET ANTICIPER ?

RETROUVEZ LES RISQUES EN COURS - VISUALISEZ LES PRÉCIPITATIONS EN DIRECT

Pour en savoir plus

Un outil d'information en période de crue, alimenté depuis les réseaux de mesures du Service de Prévision des Crues (SPC) et du SMMAR.

Il renseigne en quasi-temps réel sur les précipitations en cours et les données issues des stations de mesures du bassin versant.



ADOPTER LES BONS RÉFLEXES AVEC LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Télécharger mypredict



EN FAMILLE, JE ME PROTÈGE



En cas d'inondation, chacun doit être acteur de sa propre sécurité. Ce document me donne les clés pour connaître mon exposition au risque d'inondation sur le département de l'Aude et savoir comment me préparer et réagir en cas d'évènement.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
CITOYEN



COMMUNE DE MONZE
2024



INONDATION

Le risque sur la commune

La commune de Monze est concernée par le risque inondation par crue rapide. Elle est également exposée à un risque de remontée de nappe et de ruissellement en cas de pluies intenses.

La commune a fait l'objet de sept arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et/ou coulées de boue, le plus récent en octobre 2018.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

La commune a fait l'objet de neuf arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue, le plus récent en octobre 2019.

Les Plus Hautes Eaux Connues

Un repère de crue est une marque qui matérialise le niveau atteint par les **Plus Hautes Eaux Connues** (PHEC) dans les zones inondables. Il permet de rappeler à la population la fréquence des débordements des rivières, les périodes d'inondations, et les risques encourus. Il constitue une source précieuse d'informations pour l'entretien de la mémoire du risque. Dans le cadre de son action en matière de sensibilisation au risque d'inondation, et dans un souci d'harmonie à l'échelle du bassin versant de l'Aude, le SMMAR, en partenariat avec les services de l'État, apporte une assistance technique aux communes en réalisant la pose des repères de crues, avec le soutien financier du Département de l'Aude, la Région Occitanie, l'Etat.

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer et sécuriser les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels du gouvernement
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres

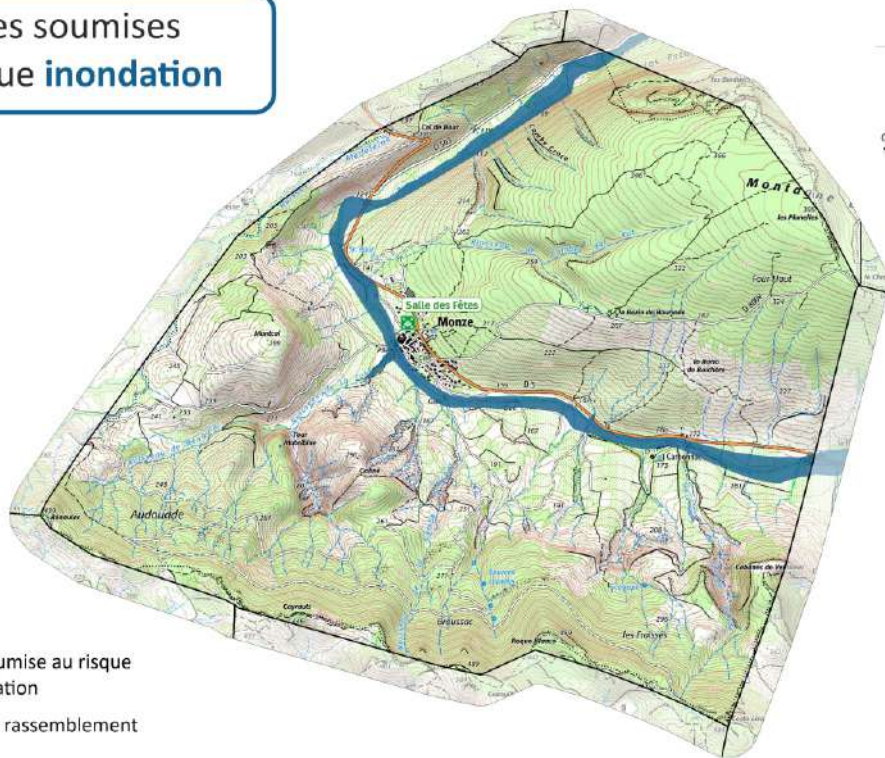


Monter dans les étages

Consignes de sécurité
À respecter

En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) inondation est activé par le Préfet. Au niveau communal, le Maire active le plan communal de sauvegarde.

Zones soumises
au risque **inondation**



Légende

- Zone soumise au risque d'inondation
- Point de rassemblement

Pour en savoir plus
Suivi hydrologique de la vallée de l'Aude et affluents (SHYVAA)



Réalisation : CYPRES® Juillet 2024
Source des données : Predict
Source des fonds : Scaen25® ©IGN 2018

Les bons réflexes

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Chauffer dès que possible
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais



Ne pas
téléphoner



Eviter les
souterrains



Ne pas prendre
la voiture



Laisser les
enfants à l'école

Consignes de sécurité
À respecter



FEU DE FORÊT

Le risque sur la commune

La commune de Monze est exposée au risque feu de forêt du fait de la présence de zones boisées et d'espaces agricoles laissés en friche sur le territoire. Ce risque est accentué à l'interface des espaces urbanisés et de la lisière boisée.

Depuis 1973, la commune a connu six incendies d'une surface supérieur ou égale à un hectare, le plus important en août 2019 ayant parcouru plus de 900 hectares.

Réglementation

L'**emploi du feu** dans et à moins de 200m des espaces naturels combustibles (bois, forêts, landes, garrigues, maquis et friches) est interdit sauf exception.

L'**écobuage** et le **brûlage des déchets** sont interdits aux particuliers.

Les **obligations légales de débroussaillage** (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.

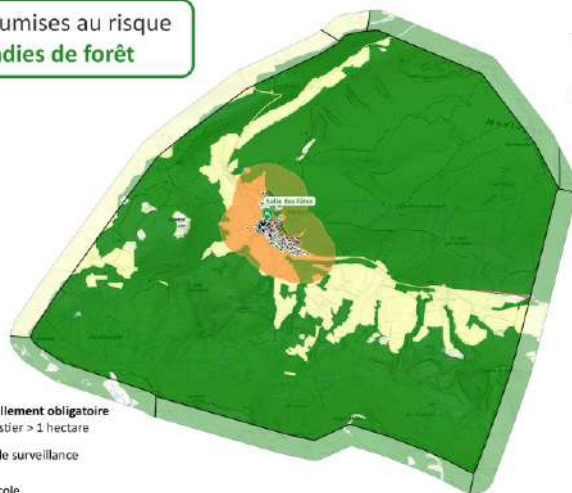
Pour en savoir plus
Carte d'accès aux massifs



Zones soumises au risque
incendies de forêt

Légende

-  Débroussaillage obligatoire
Massif forestier > 1 hectare
-  Périmètre de surveillance
-  Espace agricole
-  Point de rassemblement



Réalisation : OFFISUD Juillet 2024
Cartographie : Monze - 2024
Source des données : IGN, 2020, 2018

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements en coton, chapeau), inspecter son habitation et surveiller les reprises, éteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide, attaquer le feu si possible

UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture



Laisser les
enfants à l'école



Ne pas prendre
la voiture



S'éloigner
du feu



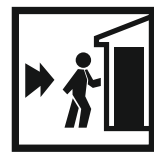
Ne pas
téléphoner



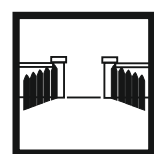
Fermer portes
et fenêtres



Couper gaz
et électricité



Rentrer dans un
bâtiment en dur



Dégager les
voies d'accès

Consignes de sécurité
À respecter



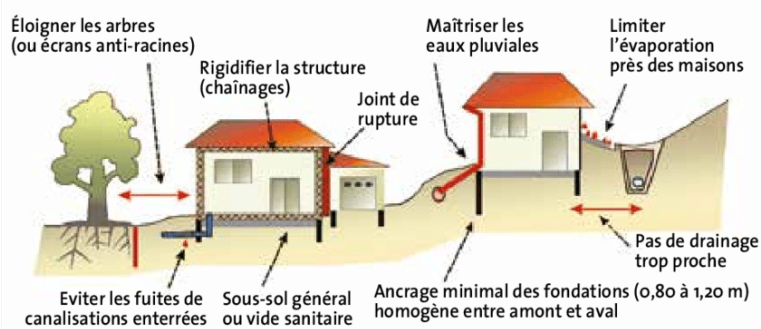
MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque sur la commune

La commune de Monze peut connaître des phénomènes de glissements de terrain et de chutes de blocs localisés, d'effondrements de terrain et de retrait-gonflement des argiles.

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements en période humide et des tassements en périodes sèches. Le phénomène de retrait-gonflement, du fait de sa lenteur et de sa faible amplitude, ne présente pas de risque direct et immédiat pour les personnes.

La commune a fait l'objet de deux arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause de sécheresse, le plus récent au cours de l'été 2022.



Mesures de gestion du risque

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles. Des règles simples de construction et d'aménagement permettent ainsi de réduire le phénomène de retrait-gonflement sur les sols argileux :

- fondations profondes et rigidification de la structure par chaînage des bâtiments ;
- maîtrise des rejets d'eau ;
- contrôle de la végétation (éviter de planter trop près, élaguer les arbres)...

Elles sont résumées dans le schéma à gauche.

Pour en savoir plus
Base de données nationale sur les mouvements de terrain



Les bons réflexes

ÉBOULEMENT

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- A l'intérieur, se protéger la tête avec les bras, s'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide
- A l'extérieur, rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Fermer le gaz et l'électricité, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

EFFONDREMENT

- A l'intérieur, dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas utiliser l'ascenseur.
- A l'extérieur, s'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement, respecter les consignes des autorités

En cas d'effondrement



S'éloigner des bâtiments



Évacuer les bâtiments



Respecter les consignes

En cas d'éboulement



S'abriter sous un meuble



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



S'éloigner du danger

Consignes de sécurité
À respecter



CLIMATIQUE

NEIGE, VERGLAS, CANICULE, ORAGE, GRAND FROID, TEMPÊTE

Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

Pour en savoir plus
Carte de vigilance météorologique



Les bons réflexes

NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- En voiture, rester à l'intérieur et se garer dès que possible dans une zone non exposée. Eteindre le moteur et ne pas toucher aux parties métalliques.
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

Mesures de gestion du risque

La **carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...

CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire

TEMPÊTE

AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques

APRES

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



SANITAIRE

Définition

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations.

Il s'agit des effets sur la santé survenant à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination et qui nécessite une réponse adaptée du système de santé.

Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme.

Les différents risques sanitaires

Parmi ces risques, on recense notamment :

- Les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (pandémie grippale, Ébola, Chikungunya, Dengue, épizootie) ;
- La pollution des eaux pouvant avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, déjections animales) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels, agricoles ou malveillants). Le risque intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent impropres à l'utilisation qui en est faite : la consommation, la pêche, l'aquaculture (coquillages, cresson, etc.) et la baignade ;
- Les contaminations alimentaires liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire, restauration collective ou établissement de mise directe aux consommateurs) ;
- La qualité de l'air.

Que faire en cas de risque sanitaire avéré ?

- Écoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics ; elles peuvent évoluer selon la situation ;
- Adoptez les gestes simples qui vous seront recommandés ;
- Respectez les règles particulières éventuelles de circulation des personnes et des animaux ;
- En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant ou le 15.

Modalités de communication de l'alerte

- Médias nationaux et locaux, radio et télévision, sites Internet gouvernementaux et communaux, réseaux sociaux officiels

Consultez les sites spécialisés :

- Ministère de la santé et des solidarités :
<http://solidarités-santé.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/securite-sanitaire/les-alertes-sanitaires/>
- Agence nationale de sécurité sanitaire :
www.anses.fr
- Santé Publique France :
www.santepubliquefrance.fr
- Agence Régionale de Santé OCCITANIE :
www.occitanie.ars.sante.fr



COVID 19

La COVID 19 due au virus SARS-CoV2 est un nouveau coronavirus identifié en décembre 2019 en Chine pouvant provoquer des pathologies sévères (détresse respiratoire, fatigue intense, fièvre...). Ce virus est d'autant plus dangereux qu'il est très contagieux : en l'absence de mesures de protection, chaque personne infectée peut contaminer au moins 3 personnes, même sans en ressentir les symptômes.

Pour diminuer la circulation du virus sur un territoire, des mesures sanitaires préventives peuvent être appliquées (fermetures de lieux de rassemblement, restrictions de circulation, confinement de la population, port du masque, distanciation physique).

Une campagne de vaccination de masse est également mise en oeuvre.



NOTES

[illegible]

PLUIE - INONDATION

les 8 bons comportements en cas de pluies intenses



Je m'informe
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**Je ne prends pas
ma voiture
et je reporte
mes déplacements**



**Je me soucie
des personnes
proches,**
de mes voisins et des
personnes vulnérables



**Je m'éloigne
des cours d'eau**
et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts



Je ne sors pas
Je m'abrite dans un bâti-
ment et surtout pas sous
un arbre pour éviter un
risque de foudre



**Je ne descends pas
dans les sous-sols
et je me réfugie
en hauteur,
en étage**



ROUTE INONDÉE

**Je ne m'engage
ni en voiture
ni à pied**
Pont submersible, gué,
passage souterrain... Moins
de 30 cm d'eau suffisent
pour emporter une voiture



**Je ne vais pas
chercher mes
enfants à l'école,**
ils sont en sécurité

pluie-inondation.gouv.fr

#PluieInondation

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes localement dangereux

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou **18** Pompiers
114 pour les personnes sourdes et malentendantes
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

Hôtel du département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11 855 CARCASSONNE Cedex 09
04 68 11 63 02
contact@smmar.org / www.smmar.org



EPTB AUDE
smmar
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

Sites internet

- > Site internet de la Mairie de Monze : www.mairie-monze.fr
- > Site internet du Conseil départemental de l'Aude pour l'information routière : www.inforoute11.fr
- > Site internet de la Préfecture de l'Aude : www.aude.gouv.fr
- > Site internet du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières : www.smmar.org
- > Site internet de Météo-France : www.meteofrance.com
- > Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- > Centre d'information pour la prévention des risques : www.cypres.org

Contacts utiles

Mairie de Monze :	04.68.78.85.39 - 3 rue du Cinsault, 11800 Monze
Préfecture de l'Aude :	04.68.10.27.00
Pompiers :	18 ou 112 (depuis un portable)
SAMU :	15
Gendarmerie :	17
Météo-France :	05.67.22.95.00 - http://france.meteofrance.com

PREDICT

20 rue Didier Daurat
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
04 67 17 11 10
contact@predictservices.com



BRLI

1105 Av. Pierre Mendès France - BP 94001
30000 NIMES Cedex 5
04 66 87 50 00
dc.brli@brli.fr



CYPRES

Rte de la Vierge Cs1
13696 Martigues Cedex
04 42 13 01 00
cypres@cypres.org

